



Compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 1^{er} octobre 2020

Ouverture de la réunion. Le 1^{er} octobre 2020 à 14 h 00, en visioconférence depuis Caen et Rouen + connexions individuelles.

Présents. Éric SANLAVILLE, Nicolas LANGLOIS, Nicolas FORCADEL, Ionut DANAILA, Bernard LECLERC, Éric RICARD, Gaël DIAS, Christophe ROSENBERGER, Mathieu POULIQUEN, Arnaud DUCROT, Ayoub OTMANI, Julien BAUDRY, Olivier LEY, Agnès DESOLNEUX, Timothée SCHMODERER, Yiyi XU, Bruno ZANUTTINI, Gilbert LEVITT, Cecilia ZANNI-MERK, Alexandre BERRED, Marie LEGAY-MELEUX, Coleen BOUST, Florence FRADET, Tanguy GERNOT, Irmand Leblond MIKIELA NDZOUNBOU.

Points à l'ordre du jour

- Membres du conseil
- Approbation du compte rendu du conseil du 26 juin 2020
- Informations sur les allocations doctorales
- COVID-19
- Demandes d'inscriptions dérogatoires
- Budget
- Discussion
- Informations

Membres du conseil

Suite aux élections organisées par l'école doctorale en septembre, Tanguy GERNOT (GREYC) et Irmand Leblond MIKIELA NDZOUNBOU (LMAH) ont été élus comme représentants doctorants, en remplacement de Mathilde VERNET et Étienne MÉNARD, dont le mandat de deux ans arrivait à terme. Yiyi XU (LINEACT) et Timothée SCHMODERER (LMI) restent élus pour un an. Les directeurs remercient Mathilde et Étienne pour leur investissement particulièrement important, ainsi que Tanguy et Irmand pour leur candidature.

Bruno Zanuttini (BZ) informe le conseil que Stéphan BRUNESSAUX (Airbus), membre du conseil en tant que représentant du monde industriel, souhaite quitter cette fonction. Bruno GRILHÈRES (Airbus également) se propose pour le remplacer. Le conseil approuve ce changement.

Il est à noter que le LMRS a changé de directeur le 1^{er} septembre 2020 : Ionut DANAILA remplace Pierre CALKA. À ce titre, Ionut DANAILA représente le LMRS à cette session du conseil, mais Pierre CALKA restera le représentant du LMRS par la suite.



Approbation du compte rendu du conseil du 26 juin 2020

Le compte rendu n'est pas prêt, ce point est donc reporté au prochain conseil.

Informations sur les allocations doctorales

BZ fait un point sur les allocations RIN 100 % et établissement de l'année 2020. Concernant les allocations établissements, tous les candidats en liste principale ont confirmé leur venue. Par ailleurs, 4 sujets sur 6 de la liste principale des RIN 100 %, et 3/5 pour les RIN 50 %, ont déjà un candidat. Il est rappelé que les sujets récipiendaires d'une allocation RIN doivent être pourvus au plus tard le 1^{er} décembre de l'année d'obtention de l'allocation.

N.B. : Au 1^{er} décembre, les 6 sujets RIN 100 % sont pourvus, les 2 sujets RIN 50 % du pôle CTM sont pourvus, et seul le sujet RIN 50 % de Sofiane AHMED-ALI ne l'est pas.

COVID-19

BZ informe le conseil que les doctorants qui étaient en 3^e année en juin 2020 avec un contrat doctoral géré par un établissement ou par la ComUE, ont tous dû être informés du résultat de leur demande de prolongation de financement suite au confinement du printemps 2020. Concernant les autres types de contrats (CNRS, CIFRE, etc.), le traitement des demandes a lieu au fil de l'eau.

L'étude des demandes des autres doctorants aura lieu en février 2021 pour les contrats financés par la région. C'est en cours pour les contrats gérés par les établissements, mais ces derniers sont tributaires des retours du ministère.

Pour les autres contrats (CNRS, CIFRE, etc.), il existe des procédures spécifiques, et le traitement a lieu au fil de l'eau.

Demandes d'inscriptions dérogatoires

Le bureau présente les demandes d'inscription dérogatoire (4^e année ou plus) remontées à l'ED, classées en plusieurs catégories ; tout d'abord :

- thèses commencées au titre de l'année universitaire 2017–2020, mais débutées tardivement et pour lesquelles il s'est écoulé strictement moins de 3 ans (13 demandes),
- thèses commencées à l'automne 2017, mais bénéficiant d'ores et déjà d'une prolongation de financement (4 demandes),
- thèses commencées à l'automne 2017 mais nécessitant encore du temps, et pour lesquelles les doctorants ont un financement en 4^e année (9 demandes) ; les financements en question sont



essentiellement des postes d'enseignant (ATER ou dans le secondaire), ainsi qu'un financement du CSC (qui est donné sur 4 ans).

Ces demandes ne posent aucun problème et sont toutes acceptées par le conseil.

Les catégories suivantes sont :

- demandes pour une 4^e année, mais avec des financements qui ne couvrent pas toute l'année universitaire 2020–2021 (5 demandes) ; les demandes mentionnent toutes une date de soutenance proche (février/mars 2021),
- demandes pour une 5^e année (3 demandes),
- une demande pour une 6^e année.

Ces demandes sont discutées une par une. En prenant en compte l'impact particulier du confinement de 2020, le conseil les accepte toutes. Il est bien entendu que la demande pour une 6^e année est accordée à titre tout à fait exceptionnel, en raison de l'impact de la pandémie, et que les demandes pour une 5^e année, même avec un financement dédié, doivent rester tout à fait exceptionnelles.

N.B. : un relevé de décisions, diffusé le 2 octobre 2020, recense toutes les demandes acceptées.

Une dernière situation est discutée, celle de Marc-Aurèle RIVIÈRE (LITIS), dont la thèse arrive en fin de 4^e année mais a été fortement impactée par la pandémie (expérimentations prévues avec des malvoyants). Le doctorant et sa directrice (Edwige PISSALOUX) demandent une césure afin de ne pas mener une 5^e année impactée elle aussi par la pandémie. En septembre 2021, suite à la césure, Marc-Aurèle RIVIÈRE devrait donc demander une inscription en 5^e année. Le conseil s'engage à ce que, si les conditions sont réunies (financement pour cette 5^e année), cette demande soit alors acceptée.

Budget

BZ informe le conseil qu'il reste plus de 18 600 € sur le budget de l'ED. En effet, en raison de la pandémie, quasiment toutes les missions prévues sur 2020 par les doctorants ont été annulées, et très peu ont même pu être prévues ; or, les aides correspondantes (aides à la mobilité, aide au financement de missions) représentent l'essentiel du budget de l'ED.

Une seule dépense additionnelle est proposée par le bureau : environ 1 000 € pour participer au remplacement du système de visio-conférence de la salle utilisée (notamment) par les soutenances de thèse de l'ED au Havre. Cette dépense est validée par le conseil.

Discussion

Le bureau propose au conseil de discuter de points spécifiques.



Se pose tout d'abord la question de demander à ce que les réunions des comités de suivi aient lieu sans aucune participation du (des) directeur(s) de la thèse. Pour rappel, actuellement il est demandé à ce qu'il y ait une partie sans le(s) directeur(s), mais le déroulé typique débute par une présentation du doctorant et une séance de discussion en présence du (des) directeur(s).

Un point positif serait de libérer le plus possible la parole des doctorants. Un point négatif serait que le doctorant pourrait se trouver moins à l'aise sur les aspects ou les choix scientifiques, et éventuellement déstabilisé par cela. Il est difficile de trancher, et il est convenu que les doctorants seraient sondés par le bureau à ce sujet afin d'éclairer une prochaine décision.

Se pose ensuite la question de permettre à ce qu'un directeur de thèse présente plusieurs candidats pour un même sujet aux allocations établissement, pour faire face à des désistements. Il est convenu que ceci sera désormais autorisé, mais que (1) en aucun cas ce ne pourra être plus de 2 candidats, (2) ces candidats devront être auditionnés et interclassés avec les autres candidats du même laboratoire, comme s'ils postulaient des thèses différentes, et (3) ces candidats ne seraient pas « interchangeables » aux yeux de l'ED : la répartition des allocations établissement pourrait classer l'un en liste principale et ne pas classer l'autre du tout, ou encore classer l'un en liste principale et l'autre loin en liste complémentaire, de sorte qu'un désistement du premier ne garantirait pas au second d'obtenir un financement (il faudrait pour cela que la liste complémentaire « dépile » devant lui).

BZ évoque également d'autres points en cours de réflexion au sein du bureau : avoir un doctorant « contact » pour l'ED dans chaque unité de recherche, afin de permettre une meilleure diffusion de l'information depuis et vers l'ED ; mener des entretiens individuels avec chaque doctorant (directeur-adjoint de site + doctorant) à 18 mois, éventuellement à 30 mois.

Enfin, il informe le conseil que la réflexion sur le futur statut des enseignants-chercheurs du LAC, qui disparaît en tant que tel dans le futur contrat quinquennal, est toujours en cours au sein de l'Université de Caen Normandie.

Informations

BZ informe le conseil des dates des réunions de rentrée, celles de Normandie Université et celle de l'ED MIIS. Il rappelle par ailleurs les points suivants :

- les prérapports de soutenance doivent être envoyés (par les rapporteurs, ou par les directeurs si ce sont eux qui les reçoivent) à l'adresse edmiis@normandie-univ.fr,
- le doctorat en VAE (validation des acquis de l'expérience) est désormais possible (transmettre d'éventuelles demandes reçues dans les laboratoires au bureau de l'ED, via l'adresse edmiis@normandie-univ.fr),
- lors du dépôt d'une demande d'allocation RIN 50 %, il faut veiller au salaire éventuellement imposé par le cofinanceur pour le doctorant : s'il est plus élevé que celui de la région, un complément de financement devra être trouvé, la région n'apportant que 50 % du financement, à hauteur du salaire qu'elle pratique,
- les doctorants sont encouragés à suivre des cours de M2, en Normandie ou ailleurs, pour leur formation spécifique,



- les candidats à la qualification doivent s'enregistrer avant le 6 novembre 2020 (avoir déjà soutenu n'est pas nécessaire à ce stade), et soutenir avant le 16 janvier 2021,
- un vade-mecum de la thèse à l'ED MIIS est en ligne, en français et en anglais, à destination des doctorants et directeurs de thèse,
- le contrat doctoral ne commence que lorsqu'il est prêt et signé, et le premier salaire n'est versé qu'en fin de mois (seulement une avance de 80 % pendant le 1^{er} mois, si le contrat a été signé après le 15 du mois précédent) ; les directeurs de thèse doivent donc prendre cela en compte lorsqu'ils « font venir » les doctorants, afin que ceux-ci ne se retrouvent pas dans une situation financière difficile,
- il faut penser à informer les comités de suivi de tout changement dans la thèse,
- de façon générale, si une soutenance a lieu avant le milieu de l'année universitaire, les doctorants sont en droit de demander à l'établissement le remboursement de la moitié des frais d'inscription de l'année (hors CVEC),
- le rapport d'autoévaluation pour le HCÉRES est en cours de finalisation (date limite le 6 novembre).

Fin de la réunion. 16 h 00.

Fait à Caen le 6 octobre 2021.

